

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

011-254300395-20210624-20210619-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021N° 2021.06.19

Objet : marché de travaux du casier E

RAPPORT DU PRESIDENT

Le SYMPTTOM exploite l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monistrol sur-Loire, autorisée au titre de la réglementation ICPE par l'arrêté préfectoral n°BCTE 2018/147 du 26 décembre 2018.

L'installation est autorisée pour une exploitation commerciale prenant fin au plus tard en 2043. La capacité résiduelle de stockage indiquée dans l'arrêté préfectoral est de 55 000 tonnes pour le casier F et 450 000 tonnes pour le casier E.

L'exploitation du casier F arrivant à son terme, et l'extension du site étant approuvée par la Préfecture, il convient de poursuivre l'activité de l'ISDND par l'aménagement du casier E.

Ce projet consiste en une extension horizontale sur des terrains jouxtant le site actuel, au Sud-Est, comprenant une capacité annuelle de stockage de 22 500 tonnes (450 000 tonnes au total).

La création de ce casier E sera accompagnée d'une refonte des lagunes et des bassins de gestion des lixiviats et des eaux superficielles.

De ce fait il convient donc de procéder à une consultation pour désigner le futur prestataire.



Dans ces conditions, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation ayant pour objet l'aménagement du casier E.
- **D'HABILITER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

043-254300395-20210624-20210619-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

~~~~~

N° 2021.06.19

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation ayant pour objet l'aménagement du casier E.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

~~~~~

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 24 juin 2021

Le Président,


Jean-Paul LYONNET